Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 035-253514715-20260929-DELIB_2026_35-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Département
Arrondissement
Rennes

Date de convocation : 23 septembre 2026

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Syndicat mixte du Pays de Brocéliande s'est réuni en séance ordinaire dans la salle La Consortée au Manoir de la Ville Cotterel à Montauban-de-Bretagne, sous la Présidence de Christophe Martins, après avoir été convoqué, conformément à l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Brocéliande Communauté :	Annick Aubin, Sophie Bléjean, Claire Desmars, Stéphanie Dumand, Roland Hercouët, Casimir Lechevalier, Éric Vallet,
Montfort Communauté :	Chrystèle Bertrand, Fabienne Bondon, Régine Lefeuvre, Christophe Martins, Renan Parthenay, Anne-Sophie Patru, Joseph Thébault,
CC Saint-Méen Montauban :	Etienne Bonnin, Magali Gautier, Mickaël Le Bouquin, Christelle Nogues, Vincent Palaric, Sophie Rabory,

Étaient excusés :

Montfort Communauté :	Fabrice Dalino,
CC Saint-Méen Montauban :	Patrick Herviou,

Était absente :

CC Saint-Méen Montauban :	Marie-Hélène Le Pape,

Étaient représentés :

Montfort Communauté :	Fabrice Dalino par Chrystèle Bertrand,
CC Saint-Méen Montauban :	Patrick Herviou par Magali Gautier,

Membres en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 22
Excusés / Absente : 2 / 1
Pouvoirs : 2
Secrétaire de séance : Renan Parthenay

PERSONNES ASSOCIEES AVEC VOIX CONSULTATIVE

Étaient présents :

Conseil départemental :	Jean-François Bohanne,
Chambre d'Agriculture :	Frédéric Chevalier,
Conseil de développement :	Christèle Fournier,
Initiative Brocéliande :	Philippe Loison,

Étaient excusées :

Conseil régional :	Claudia Rouaux,
Conseil départemental :	Anne-Françoise Courteille,
Chambre de Commerce et d'Industrie :	Christelle Callarec,

Étaient absents :

Conseil départemental :	Charlotte Faillé,
Chambre de Métiers et de l'Artisanat :	Pierrick Vilboux,

Délibération n° 2026-35
FINANCES : CONSEIL DE DEVELOPPEMENT – ANIMATION 2026
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL

VU la délibération du Conseil syndical en date du 27 janvier 2026 approuvant le budget primitif 2026,

VU la délibération du Conseil syndical en date du 23 juin 2026 approuvant le budget supplémentaire 2026,

CONSIDERANT les bordereaux votés en session régionale et notamment le soutien de la Région Bretagne pour l'animation du Conseil de développement

CONSIDERANT la délibération n° CC/2026/113 en date du 2 juillet 2026 de Montfort communauté relative à l'attribution au Conseil de développement mutualisé du Pays de Brocéliande de la subvention régionale 2026 dédiée à son animation

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 035-253514715-20260929-DELIB_2026_35-DE

CONSIDERANT la délibération n° 2026-106 en date du 7 juillet 2026 de Brocéliande communauté relative à l'attribution au Conseil de développement mutualisé du Pays de Brocéliande de la subvention régionale 2026 dédiée à son animation

CONSIDERANT la délibération n° 2026-116-BIR en date du 08 septembre 2026 de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban relative à l'attribution au Conseil de développement mutualisé du Pays de Brocéliande de la subvention régionale 2026 dédiée à son animation

Depuis 2021, la subvention régionale relative au soutien à l'animation et aux actions des Conseils de développement bretons est attribuée aux intercommunalités.

Le Président rappelle que, depuis sa genèse, le Conseil de développement est porté par le Syndicat mixte du Pays de Brocéliande (d'abord par le GIP), les 3 EPCI membres du Syndicat ayant fait le choix de mutualiser son portage et son animation.

En 2026, la prévision mobilisable s'élève à 16.773 € (soit une diminution de 14% par rapport à 2025) :

- 4.699 € attribués à Montfort communauté
- 6.600 € attribués à Brocéliande communauté
- 5.474 € attribués à la Communauté de communes Saint-Méen Montauban

BUDGET PREVISIONNEL POUR L'ANIMATION 2026 DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

DEPENSES		**RECETTES**		
Nature	**Montant (€)**	**Origine**	**Montant (€)**	**%**
Dépenses éligibles		*Contributions publiques*		
A – Charges du personnel	**31 048**	REGION	16 773	48,09
Appui à l'ingénierie technique[1]	*26 998*	Autofinancement	18 108	51,91
Frais de structures 15 % de la masse salariale	*4 050*			
B – Autres charges	**3 833**			
Formation / Frais de déplacements / mission	*483*			
Actions Conseil de développement	*2 450*			
Adhésion réseau des Conseils de développement bretons	*900*			
Total des dépenses	**34 881**	**Total des recettes**	**34 881**	**100**

[1]Ingénierie technique évaluée à 0,575 ETP sur l'année 2026 (0,5 ETP Chargée de mission Conseil de développement et 0,075 ETP Direction/Administration/Finances/Communication)

➲ **Après en avoir délibéré, les membres du Conseil syndical, à l'unanimité, :**

- **Prennent acte des délibérations des EPCI membres du Syndicat mixte approuvant l'attribution de la subvention régionale au Conseil de développement mutualisé du Pays de Brocéliande,**
- **Valident la demande de subvention pour l'animation du Conseil de développement du Pays de Brocéliande pour l'année 2026 et son plan de financement,**
- **Autorisent le Président à solliciter auprès de la Région Bretagne une subvention pour l'animation du Conseil de développement au titre de l'année d'un montant de 16.773€,**
- **Autorisent le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

À Montauban-de-Bretagne, le 29 septembre 2026
Pour copie conforme ;
Le Président, Christophe Martins

Le Président
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.